

Conseil municipal - Séance du 24 février 2005

Le Conseil municipal

Vu l'achèvement des travaux concernant la transformation de la ferme-grange Navazza-Oltramare au Petit-Lancy

Vu l'ameublement et les équipements d'exploitation nécessaires au fonctionnement des deux salles de réunions réalisées

Vu les rapports de la Commission des travaux et constructions, séances des 26 janvier et 3 février 2005

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 14 février 2005

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 340'000.-- pour l'ameublement et les équipements d'exploitation des deux salles de réunions de la ferme-grange Navazza-Oltramare au Petit-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 351620.506535
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 351620.146001
- IV. D'amortir cette somme en 8 ans dès 2006 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351610.331000

Cette délibération est acceptée par 24 oui / 2 non / 4 abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 février 2005

Le Conseil municipal

Vu le crédit d'étude de Fr. 380'000.-- voté par le Conseil municipal le 26 février 2004

Vu la transformation rénovation envisagée à l'ancienne école primaire du Petit-Lancy

Vu les travaux de rafraîchissement des salles d'étude, de l'appartement de fonction avec l'installation d'un ascenseur et de l'aménagement d'un atelier du livre dans les combles

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 février 2005

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 2'800'000.-- pour les travaux de rafraîchissement des salles d'étude, de l'appartement de fonction avec l'installation d'un ascenseur et de l'aménagement d'un atelier du livre dans les combles de l'ancienne école primaire du Petit-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211210.503778
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211213.143211
- IV. De financer ce crédit par une participation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement estimée à 20 %, soit Fr. 560'000.-- par le compte des investissements, rubrique 661, compte 211210.661822
- V. D'amortir le solde estimé à Fr. 2'240'000.-- en 30 ans dès 2006 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211290.331000

Cette délibération est acceptée par 22 oui / 6 non / 2 abstentions.